



Convention Collective Place aux « Négociations »



Issoire le 20 septembre 2023

Même s'ils avaient dit que rien ne changerait, Mardi 19 septembre 2023 la direction du site a convoqué les organisations syndicales du site pour arrêter le calendrier des « négociations » de mise en place de la nouvelle convention collective.

Calendrier et thèmes :

Jour/date	Thèmes	Effectifs concernés
Jeudi 28 septembre	Ancienneté (primes/jours)	Toutes et tous
Jeudi 05 octobre	Cotisations retraite/IDR/Article 38	Toutes et tous
Jeudi 12 octobre	ATAM forfaité.es/accord évolution carrière 1995	ATAM forfaitisé(e)s et ATAM
Jeudi 19 octobre	Autres rémunérations	Toutes et tous

Comme vous pouvez le constater et contrairement aux précédentes communications mensongères, nous allons devoir renégocier une grande partie de nos acquis dans les accords et les statuts conquis actuels :

La direction saute sur l'occasion pour les réadapter et les réviser à son avantage, notamment les accords classifications de 1991 évolution de carrière garantie de la maintenance, accord évolution de carrière des ATAM de 1995, accord sectorisation 2002.

Sur les **statuts** nous allons devoir améliorer ou maintenir la prime d'ancienneté actuelle, la majoration de 7% pour les ATAM posté.es, les jours d'ancienneté, le 13^{ème} mois, la prime vacances, les primes d'astreintes, les primes médailles et le jour médaille, les jours événements familiaux, les primes mariage et PACS, le calcul de l'IDR, la mobilité professionnelle, etc.

A cela s'ajoute le **vaste point éludé par la direction et les OS signataires pour les ATAM forfaité.es** et de leur salaire : demain les ATAM qui deviennent des non-cadres auront une réelle et sérieuse interrogation sur leur future rémunération.

L'autre point important de cette nouvelle convention, la NEGOCIATION DE LA NOUVELLE GRILLE des salaires : la direction souhaite attendre les négociations annuelles obligatoires pour la « négocier ».

AU-DELA DE CETTE NEGOCIATION, IL VA FALLOIR GARANTIR PAR ACCORD LE MAINTIEN DE LA REMUNERATION AU PERSONNEL QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE COTATIONS DURANT LA CARRIERE.

**SUR TOUS CES POINTS VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT
POUR AMELIORER L'EXISTANT ET LE MAINTENIR.**

**POUR PLUS D'EXPLICATIONS, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS
AUX REUNIONS D'INFORMATION PAYEES DES 03 ET 07 OCTOBRE.**